

N° 199 Du 26 mai 1879

Laissez passer librement Jean Louis Lalonde
natif d Lytra domicilié à Lytra municipalité
d Lytra département d U cantat âgé de 40 ans, taille
d un m. 679 m cheveux et sourcils châtain yeux gris
front ouvert nez gros bouche grande menton fourchu visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif du maire de Lytra
en date du 18 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Ante Chablat demeurant
à Amillat et du citoyen Jean Baptiste Briu demeurant à
Lytra lesquels ont signé avec nous, et Louis Lalonde

Lalonde Chablat Briu

N° 200 Du 26 du

Laissez passer librement Antoine Rosignol Couvrit de lauz amuntis
natif d Amillat de Couvrit domicilié à Lytra municipalité
d Lytra département d U cantat âgé de 28 ans, taille
d un m 679 m cheveux et sourcils châtain yeux gris bleu
front indian nez gros bouche moyenne menton court visage
oval inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif du maire de Couvrit
en date du 27 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Ante Douguan demeurant
à Amillat et du citoyen Jean Baptiste Briu demeurant à
Lytra lesquels ont signé avec nous, et Louis Rosignol

Rosignol Douguan Briu

N° 201 Du 29 du

Laissez passer librement Joseph Verdier
natif d Amillat de Couvrit domicilié à Amillat municipalité
d Lytra département d U cantat âgé de 41 ans, taille
d un m 679 m cheveux et sourcils noirs yeux gris
front ouvert nez aguilain bouche moyenne menton fourchu visage
oval inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif du maire de Amillat
en date du 27 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Ante Chablat demeurant
à Amillat et du citoyen Jean Baptiste Briu demeurant à
Lytra lesquels ont signé avec nous, et Louis Verdier

Verdier Chablat Briu